

Port-Cartier signe une entente de financement de 10,8 M \$ avec le ministère de la Sécurité publique pour des travaux de stabilisation du secteur Rochelois

La municipalité confirme son intention d'aller de l'avant avec le projet, après l'analyse complète de sept scénarios et rend publics l'ensemble des études.

Port-Cartier, 3 mars 2026 – Réuni en séance extraordinaire le 27 février, le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a autorisé la signature d'une entente de financement avec le ministère de la Sécurité publique visant la réalisation de travaux d'atténuation des risques liés à l'érosion et à la submersion côtières dans le secteur de la plage Rochelois.

L'investissement maximal prévu pour la réalisation de l'ensemble des travaux pourrait atteindre 13 M \$, dont un soutien financier maximal du gouvernement du Québec de 10 793 964 \$. Les travaux visés par l'entente devront être complétés au plus tard le 31 mars 2028.

Une décision fondée sur plus de 15 ans d'analyses

Le projet de stabilisation du secteur Rochelois s'inscrit dans une démarche amorcée en 2009. Depuis, la Ville a multiplié les études techniques, environnementales et économiques afin d'identifier la solution la plus durable et la plus responsable.

L'érosion du secteur est documentée depuis plus d'une décennie. Un recul de plus de dix mètres a été observé à certains endroits, exposant des infrastructures municipales et privées à des risques croissants.

« Cette décision est l'aboutissement d'un processus d'analyse rigoureux amorcé il y a plus de 15 ans. Elle a été entérinée par le conseil municipal actuellement en place, mais les démarches entourant ce projet ont été amorcées bien avant, sous des conseils précédents. Il s'agit d'un travail de continuité institutionnelle, appuyé par des études techniques et environnementales approfondies. » mentionne Mme Danielle Beaupré, mairesse de la ville.

Elle ajoute que « la sécurité de la population est notre principale considération. Lorsque des infrastructures essentielles et des résidences sont exposées à des

risques d'érosion et de submersion, nous avons la responsabilité d'agir. Dans ce contexte, l'inaction représente un risque plus grand que l'action. Ne rien faire, c'est accepter que les vulnérabilités persistent et s'accroissent. Nous avons choisi d'intervenir de manière planifiée, structurée et responsable. Nous rendons publics l'ensemble des documents afin d'assurer une transparence complète. »

Le secteur étudié représente aujourd'hui une valeur estimée de 41,6 M\$ en bâtiments, infrastructures routières et réseaux municipaux. À ce sujet, le directeur général de la municipalité, M. Nicolas Mayrand précise : « L'entente avec le ministère de la Sécurité publique permet à la Ville de bénéficier d'un soutien financier majeur. Reporter la décision aurait compromis cette subvention et exposé la municipalité à des coûts potentiellement beaucoup plus élevés à long terme. »

Les solutions proposées

Au total, sept scénarios ont été analysés, incluant :

1. Le déplacement des infrastructures
2. L'enrochement
3. La recharge de plage
4. La recharge de plage avec épi rocheux
5. La recharge de sable
6. Les palplanches avec recharge
7. La recharge hybride gravier/sable

Ces analyses ont été appuyées par une étude d'impact environnemental complète déposée en 2020 ainsi que par des modélisations hydro-sédimentaires avancées.

La solution retenue et adoptée combine :

- Une recharge majeure de plage avec des matériaux granulaires grossiers;
- La construction d'un épi en enrochement à l'extrémité est afin de retenir les sédiments;
- Le déplacement de l'émissaire pluvial municipal.

Les études démontrent notamment que l'utilisation de sable entraînerait une érosion jusqu'à huit fois plus rapide que celle observée avec du gravier de plus forte granulométrie. Contrairement à un enrochement massif, cette solution permet de maintenir l'accès à la plage, de préserver sa vocation récréotouristique et d'assurer une meilleure intégration.

Séances d'informations à venir

Tous les documents d'analyse, incluant l'étude d'impact environnemental, les rapports techniques et la chronologie complète du projet, sont disponibles dès aujourd'hui sur le site web de la Ville.

Des séances publiques d'information seront annoncées prochainement afin de permettre aux citoyens d'échanger directement avec les experts et les élus. Les détails concernant ces séances publiques seront partagés sous peu. D'ici là, la séance publique du 9 mars à 19h à l'hôtel de Ville sera un moment à privilégier pour répondre aux questions sur la décision prise par le conseil municipal.

- 30 -

Source : Élodie Parent, conseillère aux communications et tourisme
Ville de Port-Cartier
418-766-3855
elodieparent@villeport-cartier.com

